



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ U042

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit U042
 Numéro du produit 49328

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Chélateur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Belgium
 Riverside Business Park Building G
 Bd International 55
 Internationalelaan 55
 1070 Brussels
 Belgium
 +32 (0)2 525 05 11
 +32 (0)2 520 17 51
 sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
 Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
 Sds No. 49328

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Met. Corr. 1 - H290
 Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H332 Eye Irrit. 2 - H319 STOT RE 2 - H373
 Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Attention

U042

Mentions de danger	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Mentions de mise en garde	P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Contient	TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE			40 - 50%
Numéro CAS: 64-02-8	Numéro CE: 200-573-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486762-27-XXXX	
Classification			
Acute Tox. 4 - H302			
Acute Tox. 4 - H332			
Eye Dam. 1 - H318			
STOT RE 2 - H373			
HYDROXYDE DE SODIUM			0.5 - 2.0%
Numéro CAS: 1310-73-2	Numéro CE: 215-185-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-XXXX	
Classification			
Met. Corr. 1 - H290			
Skin Corr. 1A - H314			
Eye Dam. 1 - H318			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

U042

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Nocif par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO _x).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.
----------------------------------	--

U042

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter la formation de brouillards. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Protéger de la lumière. Récipients non appropriés : cuivre, zinc, aluminium, alliage de cuivre, alliage de zinc, alliage d'aluminium. Nickel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HYDROXYDE DE SODIUM

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 2 mg/m³

M

M = Indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe.

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE (CAS: 64-02-8)

U042

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2.5 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2.5 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1.5 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.5 mg/m ³ Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 25 mg/kg p.c. /jour
PNEC	- Eau douce; 2.2 mg/l - Eau de mer; 0.22 mg/l - rejet intermittent; 1.2 mg/l - Sol; 0.72 mg/kg - Station d'épuration des eaux usées; 43 mg/l

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

DNEL	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: 2 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m ³
-------------	---

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

U042

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Claire (ou pâle). Jaune.
Odeur	Légère. Ammoniac.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution diluée): 11 - 12 (1% aq)
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	105 - 110°C
Point d'éclair	Le produit n'est pas inflammable.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.15 - 1.38
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Miscible à l'eau.
Coefficient de partage	log Pow: < 0
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	19 mPa s @ 20°C 13.80 - 16.50 mm ² /s @ 20°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Autres informations	Aucune information disponible.

U042

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction - développement Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Absence de données.

Informations toxicologiques sur les composants

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1.780,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1.780,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 4.500,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 1,5

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

U042

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Absence de données.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEC 3 mg/m³, Inhalatoire, Rat

Organes cibles Larynx

HYDROXYDE DE SODIUM

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >500 mg/kg, Orale, Lapin

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

U042

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation	Les poussières sont sévèrement irritantes pour les voies respiratoires supérieures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux. Respiration sifflante/difficultés à respirer. Peut provoquer un essoufflement similaire à celui de l'asthme. Angine. Sensation de brûlure dans la bouche. Irritation des voies respiratoires supérieures. Trachéobronchite, oedème pulmonaire.
Ingestion	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Brûlures chimiques. Sensation de brûlure dans la bouche. Nausées, vomissements. Vomissement de sang. L'ingestion de produit chimique concentré peut provoquer des lésions internes sévères.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. Des ampoules peuvent se former. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Un contact prolongé provoque des lésions graves des tissus.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation sévère, brûlure et larmolement. Lésion de la cornée. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

Informations écologiques sur les composants

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

HYDROXYDE DE SODIUM

U042

Écotoxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: > 100 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 24 heures: > 500 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: > 100 mg/l, Algues

HYDROXYDE DE SODIUM

Toxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 33-189 mg/l mg/l, Poissons
CL₅₀, 96 heures: 45.5 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
CL₅₀, 96 heures: 125 mg/l, Poisson d'eau douce
Gambusia affinis (Mosquito fish)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 40-240 mg/l mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.

HYDROXYDE DE SODIUM

Persistance et dégradabilité Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage log Pow: < 0

Informations écologiques sur les composants

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

Potentiel de bioaccumulation FBC: 1.8, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

U042

Coefficient de partage log Pow: -13

HYDROXYDE DE SODIUM

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants**HYDROXYDE DE SODIUM**

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants**TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

HYDROXYDE DE SODIUM

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants**HYDROXYDE DE SODIUM**

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ADR/RID) 3267

N° ONU (IMDG) 3267

U042

N° ONU (ICAO) 3267

N° ONU (ADN) 3267

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CONTIENT HYDROXYDE DE SODIUM)

Nom d'expédition (IMDG) LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CONTIENT HYDROXYDE DE SODIUM)

Nom d'expédition (ICAO) CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (CONTAINS SODIUM HYDROXIDE)

Nom d'expédition (ADN) LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CONTIENT HYDROXYDE DE SODIUM)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Code de classement ADR/RID C7

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Classe ADN 8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ADN) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG 18. Alcalis

EmS F-A, S-B

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

U042

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

Inventaires

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (MITI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
ENCS

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

U042

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	27-02-18
Numéro de version	3.000
Remplace la date	10-06-16
Numéro de FDS	49328

U042

Mentions de danger dans leur intégralité

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Signature

Jacq Pattinson